



Emploi retrouvé avant Plan de départ volontaire (PSE)

Par **droit0873**, le **03/04/2021** à **19:25**

Bonjour,

Un Plan de sauvegarde de l'emploi a été annoncé par mon entreprise. Le temps que les discussions / négociations se fassent avec le CSE et que les plans de départ volontaire soient proposés, nous devons attendre minimum 4 mois...

Je voulais donc savoir, si avant ce délai, je retrouve un emploi et donc démissionne, pourrais-je bénéficier d'une façon ou d'une autre des avantages / indemnités de licenciements qui seront proposées dans le cadre du PSE (PDV, licenciements...etc) ?

Merci

Par **P.M.**, le **03/04/2021** à **19:31**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que contiendra le Plan de Départ Volontaire et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **droit0873**, le **03/04/2021** à **19:59**

Merci beaucoup de votre retour (rapide encore P.M. 😊) ;

Nous sommes malheureusement au début des négociations entre Direction et CE donc ils n'en savent pas beaucoup pour l'instant...